

Réunion du 8 avril 2022

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSION

Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Ecologique

OBJET

CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE : BUDGET PRIMITIF

RAPPORT

J'ai l'honneur de soumettre à notre assemblée le projet du Budget Primitif du Centre Départemental de Santé (CDS) CORREZE SANTE pour l'exercice 2022.

Pour rappel, ce centre a ouvert le 9 septembre 2019 à Egletons. Une première antenne a été créée dès le 30 septembre 2019 à Neuvic, puis une seconde à Meymac en juillet 2020.

4 antennes supplémentaires ont vu le jour au cours de l'année 2021:

- Ussel au 1^{er} mars : 2 cabinets de consultation pour commencer puis 2 autres au 1^{er} juillet
- Sornac au mois de juin avec une permanence du CDS prévue 1 jour par semaine.
- Treignac le 22 novembre avec 2 cabinets
- Bort les Orgues à la mi- décembre : permanence 1 jour par semaine de consultations en gériatrie.

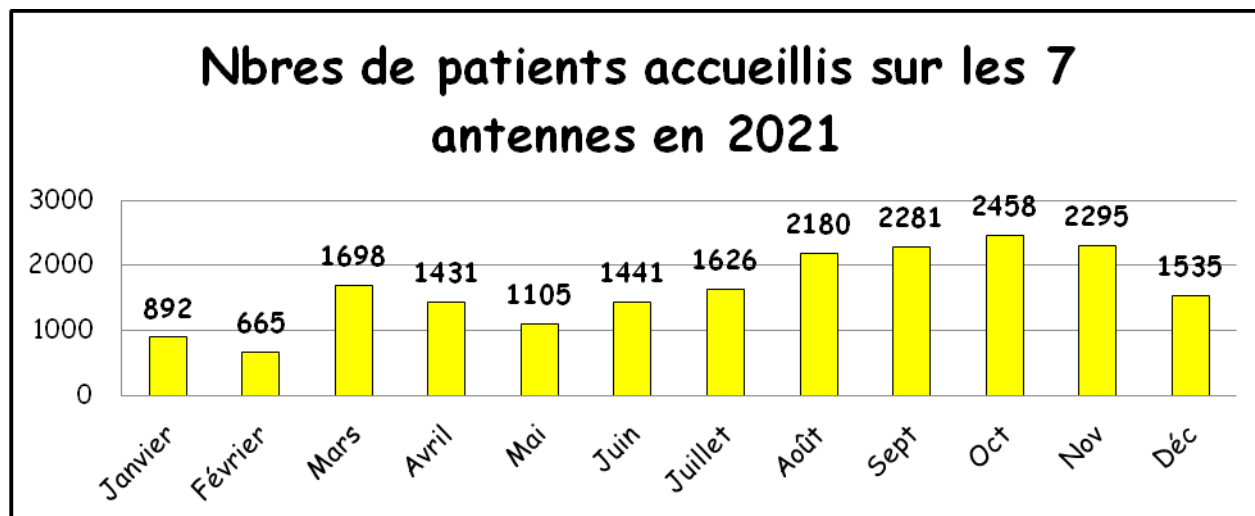
En parallèle, les antennes existantes continuent leur essor avec notamment la mise en place d'un 2^{ème} cabinet au CDS de Meymac au 1^{er} juillet 2021.

Effectif au 01/03/2022

Antennes du CDS à ce jour	Nombre de médecins intervenant	Nombre d'ETP
Egletons	2	0.7
Neuvic	1	1
Meymac	3	2.12
Ussel	4	3.27
Sornac	1	0.10
Treignac	3	1.83
Bort les Orgues	1	0.20
Remplacement sur antennes	1	0.25
Total ETP pour 14 médecins salariés		9.47

Les médecins du CDS sont amenés à exercer sur plusieurs antennes, de ce fait ils sont comptabilisés plusieurs fois dans le nombre de médecins intervenant par antennes.

Du 1^{er} janvier au 25 février 2022, le CDS a réalisé plus de 5 300 consultations sur ses 7 antennes existantes soit presque **4 fois plus qu'en 2021** sur la même période.



On peut noter une augmentation significative du nombre de consultations au fur et à mesure de l'ouverture de nouveaux cabinets.

Aujourd'hui, le nombre de déclarations "médecin traitant" s'élève à 4 600, ce qui ne fait que confirmer une puissante montée en charge.

Le déploiement du CDS va se poursuivre sur l'année 2022 avec en prévision l'extension du siège à Egletons (courant 1^{er} semestre) et l'ouverture de 2 nouvelles antennes hypothétiques.

FONCTIONNEMENT

Afin de permettre la mise en œuvre de ce budget, je vous propose d'affecter les crédits de paiement arrêtés à **2 125 437,43 €** selon le tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT				
	DEPENSES	BP 2021	CA 2021	BP 2022
011	CHARGES GENERALES	144 703,73	135 853,14	254 974,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 229 000,00	890 189,21	1 833 963,43
042	AMORTISSEMENTS	22 900,00	15 405,08	36 500,00
022	DEPENSES IMPREVUES	1 000,00	0,00	0,00
002	RESULTAT DE CLOTURE	22 396,27	22 396,27	/
	Total DEPENSES FONC	1 420 000,00	1 063 843,70	2 125 437,43
	RECETTES	BP 2021	CA 2021	BP 2022
70	PRODUITS D'ACTIVITE	800 00,00	552 235,22	1 443 150,00
74	DOTATIONS	600 000,00	540 073,85	614 000,00
	CD 19	300 000	446 460	372 675
	CPAM	300 000	93 613,85	241 325
042	ORDRE ET TRANSFERT	20 000,00	19 866,00	25 000,00
002	RESULTAT DE CLOTURE	/	/	43 287,43
	Total RECETTES FONC	1 420 000,00	1 112 175,07	2 125 437,43

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses prévisionnelles de 2022 sont estimées à 2 125 437,43 €.

Les principales dépenses de fonctionnement sont :

- Chapitre 11 : charges à caractère général → 254 974,00 €

Charges d'électricité, carburant, produits pharmaceutiques et fournitures diverses pour les 9 antennes prévues en 2022. Sont également comptabilisés dans ces dépenses les frais de locations immobilières, de véhicules, la location d'une borne de téléconsultation, les charges diverses (traitement des déchets à risques, Internet, licences du logiciel métier chorus, entretien locaux et véhicules...), la maintenance des malles de téléconsultation pour les visites à domicile acquises en janvier 2022.

- Chapitre 12 : Charges de personnel → 1 833 963,43 €
 - une équipe administrative : 3 secrétaires médicales, 1 gestionnaire et 1 cadre de santé
 - une équipe de professionnels de santé : 1 orthoptiste (0,10 ETP), 4 IPA ou assistants médicaux, 3 stagiaires IPA et 16 médecins (11 ETP)
 - l'arrivée de nouveaux médecins (2 ou 3) sera inscrite en dotations modificatives.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En 2022, les recettes prévisionnelles sont estimées à 2 125 437,43 €.

Les perspectives d'une moyenne de 24 patients par jour par médecin et de 10 consultations par jour par Infirmier en Pratiques Avancées (IPA) permettent d'envisager 1 443 150 € de produits d'activité.

L'ensemble des rémunérations de la CPAM de la Corrèze devrait se chiffrer à 241 325 €. Cette estimation prend en compte les forfaits Accord National, Teulade, ROSP (Rémunération sur Objectif de la Santé Publique), patientèle médecin traitant.

Les recettes liées aux consultations ne couvrant pas en totalité les dépenses, une subvention d'équilibre de fonctionnement de la Collectivité sera nécessaire. Elle est estimée à 372 675 €.

INVESTISSEMENT

Afin de permettre la mise en œuvre de ce budget, je vous propose d'affecter les crédits de paiement arrêtés à 183 543,94 € selon le tableau ci-dessous :

INVESTISSEMENT				
	DEPENSES	BP 2021	CA 2021	BP 2022
20-21	IMMOBILISATIONS	172 174,47	79 191,18	153 500,00
040	ORDRE ET TRANSFERT	20 000,00	19 866,00	25 000,00
001	RESULTAT DE CLOTURE	/	/	5 043,94
	Total DEPENSES INV	192 174,47	99 057,18	183 543,94
	RECETTES	BP 2021	CA 2021	BP 2022
13	SUBVENTION d'INVESTISSEMENT	95 000,00	5 000,00	134 000,00
040	AMORTISSEMENTS	22 900,00	15 405,08	36 500,00
10	FCTVA	12 000,00	11 333,69	13 043,94
001	RESULTAT DE CLOTURE	62 274,47	62 274,47	/
	TOTAL RECETTES INV	192 174,47	94 013,24	183 543,94

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les crédits de paiement estimés seront consacrés à :

- l'achat de 4 véhicules dont 3 sont en fin de location
- aménagement de l'extension d'églétons
- l'ouverture de 2 nouvelles antennes hypothétiques
- l'achat de matériel informatique et appareil de mesures médicales
- l'achat de 4 malles de téléconsultation

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les amortissements pour 36 500 € et le Fond de Compensation de la TVA (FCTVA) pour 13 043,94 € constituent les principales recettes d'investissement du Centre Départemental de Santé.

A ce prévisionnel s'ajoutera une subvention d'équipement de la collectivité d'un montant de 134 000 €.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

EXTRAIT DE DELIBERATION

OBJET

CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE : BUDGET PRIMITIF

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° CD.2022.04.08/108 en date du 8 avril 2022, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Rapporteur,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : vu les résultats de l'exercice 2021, au titre du BP 2022 la reprise suivante est votée :

1. Section d'Investissement (compte recettes 001) reprise du solde d'exécution :
- 5 043,94 €
2. Section de Fonctionnement (compte recettes 002) reprise du résultat 2021 :
43 287,43 €

Article 2 : au titre du BP 2022 du CDS, est voté l'affectation des crédits de paiements suivants :

	Crédits de paiements 2022 - DEPENSES	Crédits de paiements 2022 - RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 125 437,43	2 125 437,43
INVESTISSEMENT	183 543,94	183 543,94
TOTAL	2 308 981,37	2 308 981,37

Adopté, à main levée, à la majorité, par 28 voix pour, 10 abstentions.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de L'État le :
Accusé réception en Préfecture n°
Affiché le :

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal Administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 cours Vergniaud - 87000 LIMOGES.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt-deux et le huit avril, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUILL, Madame Audrey BARTOUT, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Julien BOUNIE, Monsieur Christian BOUZON, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALÉIX, Madame Frédérique MEUNIER, Madame Annick TAYSSE, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO

Pouvoir :

Monsieur Anthony MONTEIL à Madame Stéphanie VALLÉE

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.
